

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussigné Brian Ford, ayant élu domicile au bureau de mes procureurs, au 3565 rue Berri, suite 240 Montréal (Québec) H2L 4G3, déclare ce qui suit :

1. Je suis le représentant d'un groupe de plus de 430 membres, ayant été agressés sexuellement par des membres des Clercs de St-Viateur, dans le dossier Ford c. Clercs de Saint-Viateur du Canada (500-06-000890-174).
2. J'agis comme représentant depuis bientôt six (6) ans de façon tout à fait bénévole.
3. Dès leur inscription, tous les membres ont signé une entente pour être représentés avec entente à pourcentage pour les honoraires de 25%, incluant le membre dissident (puisque je lui ai demandé).
4. Nous sommes arrivés à une entente de 28 millions \$ après de nombreux mois, voire des années de négociations.
5. Lors de la demande en approbation de l'Entente, le membre dissident a fait des représentations; il a été le seul à s'opposer aux honoraires qu'il jugeait trop élevés.
6. Le tribunal a rendu une décision en juin 2022; il refuse l'entente en indiquant qu'elle est bonne, mais que les honoraires sont trop élevés.
7. Après discussions et négociations avec les avocats, nous avons décidé pour le bien-être des membres, pour accélérer le processus et surtout afin de maintenir l'Entente d'aller devant la Cour d'appel.
8. La Cour d'appel a infirmé le jugement de première instance et a approuvé l'Entente le 24 avril 2023.
9. À titre de représentant, je souhaite que cette Entente soit appliquée, c'est dans l'intérêt des membres.
10. Concernant le membre dissident, ce dernier a agi dans plus de 100 poursuites de toutes sortes depuis 1992. Il a été déclaré plaideur quérulent devant la Cour des petites créances le 28 octobre 2013 et il a encore des causes actives en février 2023.
11. Lors des auditions et dans ses multiples demandes, le membre dissident a fait de fausses allégations et des insinuations me concernant, soit un lavage de cerveau, que je suis de connivence avec les avocats, etc. Il dit que les membres n'ont plus confiance en moi, mais il n'a déposé en date de la présente aucun courriel ou déclaration appuyant sa prétention.



12. Je crois que ce genre d'attaques personnelles n'est pas digne d'un représentant.
13. Par ailleurs, j'ai parlé, texté et échangé par courriel avec plus de 60 membres à ce jour qui ont volontairement voulu me parler et se confier. Ils sont tous d'accord avec l'Entente et les honoraires des avocats. Toutes les membres à qui j'ai parlé veulent que ça se règle rapidement.
14. Concernant mon rôle de représentant, je suis policier depuis 30 ans et technicien en scène de crime depuis 9 ans, avec les formations que j'ai reçues en identification d'empreintes, en incendie et en identification de véhicule, je suis reconnu témoin expert devant les tribunaux dans ces domaines, les tribunaux donnent une grande crédibilité à mes témoignages.
15. J'ai toujours été impliqué depuis mon jeune âge dans toute sorte d'associations : président de ma classe de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire au collège Bourget, membre du C.A. et responsable des patrouilleurs pour le club de VTT de Lanaudière, président du C.A. de l'agence Gamin Gamine centre de la petite enfance, membre du C.A. et responsable de la discipline pour le club de soccer de Mascouche, membre du comité des parents de l'école primaire Pinewood à Mascouche et membre du C.A. de l'Association québécoise de criminalistique, dont 3 ans comme vice-président et président depuis 2 ans.
16. L'implication sociale est centrale dans ma vie.
17. De plus, j'effectue mon travail de façon professionnelle depuis 30 ans. J'ai reçu ma médaille de 20 ans du gouverneur général du Canada pour service distingué, je n'ai aucun manquement disciplinaire ni aucune culpabilité en déontologie policière. J'ai reçu en mai ma médaille de 30 ans du gouverneur général du Canada pour service méritoire.
18. Je gère bien le stress et j'ai témoigné des centaines de fois à la cour, mais depuis que le membre dissident s'implique dans le dossier, ça me cause du stress, j'en perds mon sommeil et même des cheveux, surtout depuis qu'il m'attaque personnellement pour vouloir prendre ma place comme représentant, il me dénigre et tente de discréditer mon implication.
19. Il fait des demandes qui témoignent de son manque de compréhension de la réalité des membres, soit d'avoir leurs coordonnées, nom, adresse, téléphone et courriel, ce sont des informations confidentielles, même moi je ne les ai pas, sauf ceux qui ont bien voulu communiquer avec moi, soit environ 60 personnes.



20. De plus, il a dénigré ouvertement les membres en indiquant que ceux-ci ne sont pas capables de comprendre le dossier et de prendre des décisions éclairées. Ayant parlé à de nombreux membres, je peux témoigner que ces affirmations sont fausses et contrairement au membre dissident, je salue le courage, la patience et l'implication de tous les membres de cette action collective.
21. Déjà plusieurs membres sont décédés et n'ont pu bénéficier du dédommagement de leur vivant, cette situation me trouble particulièrement.
22. Je ne crois pas que le membre dissident ait les capacités pour être représentant notamment vu comment il dénigre les membres de l'action collective et les différents acteurs du système de justice.
23. J'ai accepté d'être représentant afin de permettre à d'autres membres d'accéder à la justice.
24. J'avais choisi initialement d'agir de manière anonyme, car je n'avais pas encore parlé à mes enfants ni à mes collègues et employeurs de mon vécu.
25. J'ai eu le courage d'aviser tous mes proches et j'ai alors choisi de sortir de l'anonymat afin de démontrer qu'il n'y a pas de honte à avoir vécu des agressions sexuelles dans l'enfance.
26. J'ai donné plusieurs entrevues, dont une entrevue télévisuelle à J.E. afin d'encourager les membres à dénoncer leurs agressions.
27. J'ai participé au processus de manière constante, notamment en :
  - a. en assistant à des rencontres;
  - b. en rencontrant d'autres membres;
  - c. en ayant des discussions et rencontres avec les avocats du dossier;
  - d. en participant aux négociations;
  - e. en témoignant lors de la demande en approbation.
28. J'ai été présent à la Cour à de nombreuses reprises. Ainsi, j'ai dû prendre plusieurs dizaines de jours de congé sans solde de mon travail afin d'être présent, car ce dossier me tient à cœur.
29. Je souhaite continuer à représenter les membres de cette action collective et les nombreux courriels reçus par mes avocats me confirment dans mon souhait de mener ce dossier jusqu'au bout.

Tous les faits allégués dans cette déclaration sont vrais.



ET J'AI SIGNÉ :

  
BRIAN FORD

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,  
à Montréal, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2023  
par **BRIAN FORD**, dont le serment a été prêté  
à Montréal et a été reçu à Montréal,  
le tout par moyen technologique et  
conformément à la note du 20 mars 2020  
du ministère de la Justice du Québec.

  
Clautal Gravel  
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

